

## PAR COURRIEL

Québec, le 4 août 2023

Objet : Demande d'accès n° 2023-05-071 – Lettre de réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, concernant :

- 1- *La liste de tous les contrats octroyés par votre Ministère à l'entreprise de technologie de l'information « Gartner », depuis cinq ans;*
- 2- *La liste de tous les fonctionnaires et membre du cabinet ayant participé à un « sommet » ou à un « congrès » organisé par l'entreprise de technologie de l'information « Gartner » au cours des cinq dernières années ainsi que les dépenses remboursées par l'État.*

Nous répondons à votre demande point par point.

1. Pour ce qui est du premier point :

En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), les renseignements permettant de répondre à ce point de votre demande sont disponibles à l'adresse suivante (p. 149 du document) :

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/faireaffaire/Appels\\_d\\_offres\\_et\\_acquisitions/Acquisition\\_de\\_biens\\_et\\_de\\_services/Acquisition\\_biens\\_services\\_sante/Demande\\_acces/2023/D3.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/faireaffaire/Appels_d_offres_et_acquisitions/Acquisition_de_biens_et_de_services/Acquisition_biens_services_sante/Demande_acces/2023/D3.pdf)

2. Pour ce qui est du deuxième point :

En vertu de l'article 13 de la Loi, les renseignements permettant de répondre à ce point de votre demande sont disponibles à l'adresse suivante (section *Participation à une activité de formation, à un colloque ou à un congrès*, les données pour les différentes années sont accessibles dans le coin supérieur droit de la page) :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/accesprotect/frais-divers/index.htm#participation-activites-form-colloque-congres>

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Fanny Marceau, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [fanny.marceau@environnement.gouv.qc.ca](mailto:fanny.marceau@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 2